

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2026-595

Objet : Environnement – financement pour la formation des élus et des agents face aux risques inondation

La Présidente de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-218 du 22 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente ;

Considérant le Programme d'Etudes Préalable (PEP), validé le 23 juillet 2026, dans lequel l'opération « formation à destination des élus » est identifiée sous l'action 1-2 ;

Considérant que le fait de former les élus ;

Considérant le plan de financement suivant en € TTC pour l'investissement ;

Plan de financement pour la réalisation d'un modèle de DICRIM pour le territoire				
Postes de dépenses	Montant à engager	Montant des subventions	Pourcentage	Remarques
Réalisation d'une trame de formation élus	20 000,00 €			
Dépense (€ TTC)	20 000,00 €			
Etat - fond Barnier		16 000,00 €	80,00%	
Total subventions (€ TTC)		16 000,00 €	80,00%	
Auto-financement (€ TTC)		4 000,00 €	20,00%	

DECIDE

Article 1 - De solliciter les financements FPRNM, attribués dans le cadre du PAPI, et de tout autre partenaire financier.

Article 2 - D'approuver la réalisation de cette trame par un prestataire extérieur.

Article 3 – De signer toutes les pièces afférentes à la présente décision.

Article 4 - Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et inscrite au recueil des actes administratifs.

Article 5- La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par : Delphine
COMTE
Date de signature : 28/09/2026
Qualité : Présidente ARCHE Agglo

